



Berne, le

Destinataires :

Partis politiques

Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faïtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Modification de la loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 14 août 2019, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés ainsi que le gouvernement de la Principauté de Liechtenstein sur le projet de modification de la loi sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées.

Vous voudrez bien nous faire parvenir vos éventuels commentaires d'ici au

20 novembre 2019.

La modification de la loi sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées (LCITES) vise à concrétiser la motion 15.3958 Barazzone « Renforcer les sanctions pénales en Suisse contre le commerce illicite d'espèces menacées », adoptée par le Parlement. C'est aussi l'occasion de procéder à des améliorations et à des mises à jour ponctuelles, notamment dans le domaine des interdictions d'importer et concernant l'obligation d'informer à laquelle sont soumises les personnes qui mettent en vente publiquement des spécimens d'espèces protégées.

Nous vous invitons à donner votre avis sur l'avant-projet et sur le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#EDI>.

Au besoin, la version papier des documents peut être commandée à l'adresse suivante :

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, division Affaires internationales, Madame Michelle Vock, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne (tél. 058 462 55 14, e-mail : michelle.vock@blv.admin.ch).



Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) aux adresses suivantes, dans la limite du délai imparti : vernehmlassungen@blv.admin.ch. Veuillez utiliser exclusivement le formulaire que vous trouverez à l'adresse ci-après : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#EDI>.

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions, en outre, de nous indiquer les responsables de ce dossier et leurs coordonnées.

M. Matthias Lörtscher (tél. 058 463 81 59, e-mail : matthias.loertscher@blv.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant par avance de votre précieux concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset